

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Rapport financier 2022



Table des matières

<u>Rapport d'activité de la commission des finances</u>	3
<u>Rapport de situation 2022</u>	5
<u>Rapport de l'auditeur</u>	8
<u>Comptes annuels 2022</u>	10
<u>Rapport de révision de la commission des finances</u>	33

Rapport d'activité de la commission des finances

Dans le cadre des missions de la commission des finances, définies par les statuts de l'ASF (art. 54 et suivants) et, conformément au règlement administratif de la commission des finances, les contrôles des comptes suivants ont été effectués:

- Juillet 2022: Consultation des comptes annuels 2021 de l'AVF
- Septembre 2022: Comptes annuels 2021/22 de la Swiss Football League (SFL)
- Novembre 2022: Comptes annuels 2020 de l'OFV
- Mars 2023: Comptes annuels 2021/22 de la Première Ligue
- Mars 2023: Comptes annuels 2022 de la Ligue Amateur

Les rapports de la commission des finances attestent du respect de la loi et des statuts.

À l'occasion d'une séance en ligne le 19 août 2022, la commission des finances a discuté et évalué la situation financière et les recettes actuelles de l'ASF.

Lors de sa séance ordinaire du 14 novembre 2022 et de ses deux séances extraordinaires des 13 et 19 janvier 2023, la commission des finances a discuté des documents de travail relatifs au projet de budget et du projet de budget pour l'année 2023 dans le cadre de son mandat de collaboration à l'élaboration du budget 2023 de l'ASF (statuts de l'ASF, art. 55 et art. 7 du règlement intérieur de la commission des finances), en présence du président central (en partie), des responsables des finances au sein du Comité central, du secrétaire général (en partie), du directeur des finances/RH de l'ASF et de son adjoint, du représentant de la SFL ainsi que des directeurs financiers de la Première Ligue et de la Ligue Amateur.

Dans la prise de position du 19 janvier 2023, il a été recommandé au Comité central d'accepter le budget 2023 de l'ASF avec une perte budgétée de CHF 732 000 après dissolution de provisions d'un montant de CHF 500 000 (sans cette dissolution de réserves, la perte budgétée s'élèverait donc à CHF 1,232 million), pour autant que le Comité cen-

tral se penche rapidement sur d'autres mesures tant opérationnelles que stratégiques et structurelles. La commission des finances estime qu'il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour réduire rapidement les frais courants et/ou maximiser les revenus.

Conformément à son mandat, la commission des finances a discuté le 23 mars 2023 des comptes annuels 2022 de l'ASF avec le président central, les responsables des finances au sein du Comité central, le secrétaire général, le directeur des finances/RH de l'ASF et son adjoint, ainsi que des représentants des trois sections SFL, Première Ligue et Ligue Amateur, et a participé à leur élaboration. L'approbation des comptes 2022 de l'ASF a été recommandée, sous réserve de la révision.

La commission des finances a toutefois explicitement indiqué dans sa prise de position du 23 mars 2023 que les pertes cumulées selon Swiss GAP RPC s'élevaient à CHF 4,3 millions au cours des trois dernières années 2020–2022. D'autres réductions de budget ou des revenus supplémentaires seront absolument nécessaires en 2023 et au cours des prochaines années pour pouvoir établir des budgets équilibrés à l'avenir, hors revenus nets de la participation de l'équipe nationale masculine A au phases finales de l'Euro et/ou de la Coupe du monde. Si cela n'est pas possible, le capital propre restant sera continuellement et rapidement épuisé au cours des prochaines années. C'est ce que montrent également les plans financiers 2024–2027 avec différents scénarios en arrière-plan.

Les comptes 2022 de l'ASF ont été vérifiés le 30 mars 2023. La commission des finances était présente à la réunion de clôture des procédures de vérification effectuées par l'organe de révision mandaté par l'assemblée des délégués et a pris connaissance des différents rapports de cet organe. Dans son rapport du 30 mars 2023, la commission des finances recommande l'approbation des comptes annuels et atteste leur régularité et leur conformité à la loi, aux statuts et aux règlements.

Rapport d'activité de la commission des finances

La commission des finances remercie l'ASF pour sa participation à l'évaluation des principaux aspects financiers et la possibilité ainsi donnée de prendre position et de formuler des recommandations.

La commission des finances remercie vivement les membres de l'administration, et tout particulièrement le président central, le responsable des finances du Comité central, le secrétaire général, le directeur des finances/RH de l'ASF et son adjoint, ainsi que les présidents et les trésoriers des sections et des associations régionales, pour le soutien apporté pendant la mission. La commission des finances a été informée, à tous les égards, de manière transparente et compétente des activités de l'ASF, des sections et des associations régionales.

Muri, le 30 mars 2023, pour la commission des finances de l'ASF

Mathieu Jaus, président
Jacques Grossen, membre
Michael Herrmann, membre
Christian Rey, membre
Adrian Steffen, membre
Andreas Wyss, membre

Rapport de situation 2022 –

Swiss GAAP RPC

1. Aperçu général: Comptes annuels 2022 selon Swiss GAAP RPC (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie)

La propagation mondiale du Covid-19 au printemps 2020 avait entraîné des conséquences organisationnelles et économiques importantes pour l'ASF ainsi que les sections, les associations régionales et les clubs de l'ASF durant les exercices précédents.

L'ASF a dû travailler avec de très nombreux facteurs d'influence incertains et adapter en permanence ses planifications à l'évolution constante de la situation et des conditions générales.

Une baisse considérable des recettes a notamment été enregistrée dans divers domaines. Cela concerne principalement les recettes commerciales, car les prestations convenues par contrat n'ont pas pu être fournies, mais aussi les recettes de billetterie, car divers matchs internationaux en 2020 et 2021, ainsi que les deux finales de la Coupe suisse en 2020 et 2021, ont dû se dérouler sans spectateurs.

Heureusement, l'Association Suisse de Football a pu compter sur la solidarité de ses partenaires commerciaux de longue date au cours des années marquées par la pandémie. Non seulement des solutions créatives ont été trouvées pour compenser les droits qui n'ont pas été livrés, mais certains des partenaires ont également renoncé à des parts substantielles des avantages auxquels ils avaient droit.

La pandémie de Covid-19 n'a eu qu'un faible impact sur l'année 2022. La plupart des restrictions ont été levées et les droits vendus par contrat aux partenaires commerciaux ont pu être fournis dans leur intégralité, à de très rares exceptions plutôt mineures. La comparabilité entre les deux années 2022 et 2021 est limitée en raison de l'impact important de la pandémie de Covid-19 sur les comptes annuels.

La perte annuelle s'élève à CHF 2,37 millions en 2022. Le capital de l'Association s'élève à CHF 19,3 millions au 31 décembre 2022, soit 35% du total du bilan.

Le fonds de formation présenté jusque-là dans le capital des fonds a été reclassé dans le capital de l'Association affecté dans le cadre d'un restatement au 1er janvier 2021. Par conséquent, l'année précédente 2021 a également été représentée selon les mêmes principes.

1.1 Compte de résultat 2022 – produits nets des livraisons et prestations

Les produits nets des livraisons et prestations se montent à CHF 77,6 millions pour l'exercice sous revue (exercice précédent CHF 68,5 millions).

L'année précédente, la pandémie avait encore eu un impact significatif sur les produits nets des livraisons et prestations, en particulier dans les domaines de la vente de droits commerciaux et des recettes de la Coupe Suisse, en raison de la non-livraison des droits ou de l'organisation de divers matchs de football en tant que matchs à huis clos.

Après deux éditions à huis clos, la finale de la Coupe Suisse du 15 mai 2022 à Berne entre le FC Lugano et le FC St. Gallen a enfin pu se dérouler avec des spectateurs. Les recettes ont été nettement plus élevées que l'année précédente, notamment grâce aux recettes de billetterie de la finale de la Coupe Suisse 2022, avec 28 500 spectateurs. Malheureusement, il n'a toujours pas été possible de trouver des partenaires commerciaux pour la Coupe Suisse et la compétition doit donc être organisée sans partenaires commerciaux depuis juillet 2020.

Après le rabais d'environ CHF 616 000 sur les frais de licence pour les cotisations des membres accordé aux clubs par l'ASF l'année précédente en raison du Covid-19, des taxes de transfert nettement plus élevées ont à nouveau pu être perçues dans le domaine des cotisations des membres au cours de l'exercice sous revue, notamment en raison du nombre très élevé de transferts effectués.

La participation de l'équipe nationale masculine A à la Coupe du monde FIFA 2022™ a permis d'atteindre les 8es de finale et d'obtenir une contribution de couverture d'environ CHF 1,7 million, soit une contribution importante pour le financement futur de projets stratégiques limités dans le temps.

Rapport de situation 2022 –

Swiss GAAP RPC

1.2 Compte de résultat 2022 – dépenses fournitures et prestations de service

Il s'agit pour l'essentiel de prestations en nature de sponsors et de partenaires, qui ont été légèrement plus élevées que l'année précédente. Les services de publicité fournis en tant que contreparties sont inclus dans la vente de droits commerciaux.

1.3 Compte de résultat 2022 – charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté d'environ CHF 670 000 par rapport à l'année précédente. Mais cette augmentation est principalement due à l'indemnité de chômage partiel reçue l'année précédente, d'un montant de CHF 567 000, qui a été comptabilisée en 2021 comme réduction des dépenses dans les charges de personnel.

1.4 Compte de résultat 2022 – autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont été inférieures d'environ CHF 4,5 millions par rapport à la valeur de l'exercice précédent. Les écarts sont principalement liés aux points suivants:

- En raison du nombre élevé de spectateurs (voir aussi les recettes de la Coupe Suisse 2022), la finale de la Coupe Suisse a également entraîné des coûts plus importants que l'édition 2021, qui avait dû être disputée entièrement sans spectateurs.
- La Direction développement du football a pu organiser de nombreux événements qui avaient dû être annulés l'année précédente en raison du Covid-19. Les coûts ont ainsi largement augmenté par rapport à l'année précédente, d'environ CHF 1,27 million.
- La Direction football féminin a vu la qualification de l'équipe nationale féminine A pour l'UEFA Women's EURO 2022™. Les coûts bruts ont atteint environ CHF 1,4 million. La majeure partie de ces coûts a été couverte par les contributions de l'UEFA et les contributions contractuelles aux primes des partenaires commerciaux.
- Les contributions aux sections de l'ASF (SFL, Première Ligue et Ligue Amateur) ont été augmentées d'environ CHF 525 000 par rapport à l'année précédente grâce à des contrats prolongés ou nouvellement conclus.

1.5 Compte de résultat 2022 – amortissements et correctifs de valeur sur postes d'immobilisations

Des amortissements d'environ CHF 2,35 millions ont été réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'année sous revue.

1.6 Compte de résultat 2022 – charges financières

Les charges financières d'un montant total d'environ CHF 1,83 million sont principalement dues à des pertes de cours non réalisées sur les actifs financiers (obligations en francs suisses) d'un montant de CHF 1,79 million. Ces pertes comptables sont une conséquence de la hausse des taux d'intérêt en 2022. L'Association Suisse de Football conservera, dans la mesure du possible, toutes les obligations individuelles jusqu'à l'échéance afin de compenser une partie des pertes de cours non réalisées dans les années à venir.

1.7 Compte de résultat 2022 – produits financiers

Der Les produits financiers s'élèvent à environ CHF 317 000 et, pendant l'année sous revue, ils se composent essentiellement des produits des intérêts des immobilisations financières d'environ CHF 240 000 ainsi que de la valorisation des comptes bancaires en devises et du compte courant de l'UEFA en EUR d'environ CHF 68 000 à la fin de l'année.

1.8 Allocation au capital affecté

Dans le cadre du restatement susmentionné au 1. janvier 2021, le fonds de formation figure désormais dans le capital affecté. Par conséquent, la variation du fonds de formation d'un montant de CHF 135 774 a été prélevée sur le fonds affecté l'année précédente.

Au cours de l'année sous revue, l'augmentation du fonds de formation d'un montant d'environ CHF 90 000 a été attribuée au capital affecté. De même, le nouveau fonds pour les phases finales UEFA/FIFA d'un montant de CHF 1,697 million ainsi que l'excédent temporaire de la candidature pour l'UEFA Women's EURO 2025™ d'environ CHF 136 000 ont été attribués au capital affecté.

Rapport de situation 2022 –

Swiss GAAP RPC

Un montant de CHF 65 000 a été prélevé sur le capital affecté pour financer l'étude de faisabilité du projet «Home of Swiss Football».

L'allocation totale au capital affecté s'est donc élevée à environ CHF 1,857 million net.

1.9 Bilan au 31 décembre 2022

Les liquidités existantes, les créances à court terme ainsi que les actifs financiers (qui sont certes présentés dans le bilan comme des actifs immobilisés à long terme, mais qui peuvent être vendus à tout moment pour garantir des liquidités suffisantes) continuent de suffire sans problème pour faire face aux dettes à court terme. De plus, les passifs transitoires incluent des paiements d'avance de l'UEFA déjà perçus pour les exercices suivants, d'un montant d'environ CHF 8,3 millions, qui n'induiront aucune sortie de fonds dans les périodes à suivre.

Au 31 décembre 2022, le capital de l'ASF s'élève à environ CHF 19,3 millions pour un total du bilan d'environ CHF 55,1 millions. Le taux d'autofinancement a baissé de 44% à 35% par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du total du bilan de CHF 45,3 millions à CHF 55,1 millions ainsi que de la perte annuelle d'environ CHF 2,4 millions.

1.10 Flux de trésorerie 2022

Les opérations courantes ont généré un flux de trésorerie positif d'environ CHF 0,9 million.

Pour l'essentiel, le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se compose de la perte annuelle d'environ CHF 2,37 millions, des amortissements non liés à la trésorerie effectués à hauteur de CHF 2,35 millions, des pertes de cours non réalisées sur les placements financiers d'environ CHF 1,79 million ainsi que des variations de divers postes du fonds de roulement, y compris les provisions et l'augmentation du capital affecté, pour un montant net d'environ CHF – 0,88 million.

Ces fonds générés par l'activité opérationnelle ont permis de réaliser et de financer en partie et à nouveau des investissements importants en immobilisations incorporelles (en particulier dans le développement des applications club-corner.ch et NIS R2) durant l'exercice sous revue.

2. Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques en 2022.

3. Conclusions, bilan et perspectives d'avenir

Grâce à sa gestion prudente et avisée depuis une quinzaine d'années et à ses fonds propres, l'ASF est en bonne position pour relever les défis dans le cadre d'un dialogue collaboratif. La situation financière toujours aussi solide de l'ASF lui permet de supporter les pertes des trois dernières années.

Mais d'autres réductions de budget ou des revenus supplémentaires seront absolument nécessaires dans les années à venir pour pouvoir établir des budgets équilibrés à l'avenir, hors revenus nets de la participation de l'équipe nationale masculine A aux phases finales de l'Euro et/ou de la Coupe du monde. Si cela n'est pas possible, le capital propre restant sera continuellement et rapidement épuisé au cours des prochaines années. C'est ce que montrent également les plans financiers 2024–2027 avec différents scénarios en arrière-plan.

Rapport de l'auditeur

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association suisse de football (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau du capital d'association pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité central. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception, des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce

faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du comité central relatives aux comptes annuels

Le comité central est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité central est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité central a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont

Rapport de l'auditeur

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2022

Bilan au 31.12.2022
Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC

Explications

31.12.2022
CHF

%

31.12.2021
CHF

%

Actif

Actif circulant		21 447 245	39%	9 355 965	21%
Liquidités	AC-1	3 508 002	6%	4 463 950	10%
Créances résultant des livraisons et des prestations		3 864 883	7%	556 753	1%
Créances résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches	AC-2	1 778 082	3%	3 344 276	7%
Autres créances à court terme	AC-3	250 296	0%	328 951	1%
Ducroire	AC-4	-653 595	-1%	-587 556	-1%
Actifs transitoires	AC-6	551 877	1%	1 249 591	3%
Actifs transitoires vis-à-vis de proches	AC-7	12 147 700	22%	0	0%
Immobilisations		33 659 661	61%	35 957 135	79%
Immobilisations financières	I-1	22 837 796	41%	24 628 373	54%
Immobilisations financières vis-à-vis de proches	I-2	2 895 000	5%	2 895 000	6%
Imm. corporelles – mobilier, équipement, véhicules, matériel TIC	Tableau des imm.	436 000	1%	538 000	1%
Immobilisations incorporelles – TIC-Software	corporelles et incorporelles	2 609 000	5%	2 737 000	6%
Immobilisations corporelles – immobilier		4 881 865	9%	5 158 762	11%
TOTAL ACTIF		55 106 906	100%	45 313 100	100%

PASSIF

Capitaux externes à court terme		32 226 365	58%	21 773 820	48%
Dettes résultant des livraisons et des prestations	CC-1	3 164 168	6%	2 649 147	6%
Dettes résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches	CC-2	2 292 448	4%	1 381 164	3%
Dettes financières à court terme avec intérêt	CC-3	1 438 123	3%	1 667 690	4%
Passifs transitoires	CC-4	13 457 300	24%	7 110 341	16%
Passifs transitoires vis-à-vis de proches	CC-5	11 874 326	22%	8 965 477	20%
Capitaux externes à long terme		3 060 000	6%	3 155 000	7%
Provisions	CL-1	3 060 000	6%	3 155 000	7%
Capital des fonds		504 371	1%	557 285	1%
Fonds affectés financés par des tiers	Preuve capital des fonds	504 371	1%	557 285	1%
Capital de l'Association		19 316 174	35%	19 826 994	44%
Capital de l'Association	Preuve capital de l'Ass.	19 212 646	35%	20 089 215	44%
Capital de l'Association affecté au 31.12		2 472 218	4%	614 348	1%
Capital de l'Association affecté au 1.1		614 348		750 122	
Augmentation / baisse du capital de l'Association affecté		1 857 870		-135 774	
Résultat annuel		-2 368 690	-4%	-876 569	-2%
TOTALPASSIF		55 106 906	100%	45 313 100	100%

Comptes annuels 2022

Comptes annuels 2022 Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC	Explications	SWISS GAAP RPC 2022	SWISS GAAP RPC 2021
Produits nets des livraisons et prestations		77 598 306	68 483 348
Vente de droits TV équipes nationales	PN-1	11 158 066	11 263 697
Cession de droits commerciaux	PN-2	17 816 315	14 741 582
Recettes Coupe Suisse	PN-3	4 265 908	1 768 500
Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021 et à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ au Qatar	PN-4	16 967 878	18 811 469
Recettes matchs internationaux équipes nationales A et M21	PN-5	3 891 801	3 030 132
Cotisations des membres et recettes organisation matchs	PN-6	9 061 711	6 381 157
Contribution Sport-Toto		2 433 601	2 155 567
Autres subventions et contributions	PN-7	8 538 377	6 892 869
Autres recettes	PN-8	3 464 650	3 438 376
Dépenses fournitures et prestations de service	Dép. four.	-2 991 098	-2 676 992
Charges de personnel	C. pers.	-15 940 956	-14 972 356
Autres charges d'exploitation		-55 392 541	-50 892 818
Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	ACE-1	-3 255 730	-3 382 641
Charges Coupe Suisse	ACE-2	-3 579 989	-2 230 227
Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021 et à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ au Qatar	ACE-3	-15 271 037	-15 319 436
Charges Direction Équipes nationales	ACE-4	-6 958 233	-7 275 580
Charges Direction Développement du football	ACE-5	-11 468 250	-10 196 233
Charges Direction du football féminin	ACE-6	-6 382 643	-4 977 188
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	ACE-7	-4 244 951	-3 664 513
Organes, comités et commissions	ACE-8	-597 796	-520 440
Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, IT, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction des prépaiements de TVA et autres charges d'exploitation	ACE-9	-3 633 912	-3 326 559
Amortissements et correctifs de valeur sur postes d'immobilisations	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 353 095	-2 479 344
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		920 615	-2 538 162
Charges financières	CF	-1 832 317	-240 307
Produits financiers	PF	316 656	338 381
RÉSULTAT ORDINAIRE		-595 047	-2 440 087
Recettes résultant de tiers	RRT	15 363	1 173 894
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS		-579 684	-1 266 193
Impôts directs (+ = produits / - = charges)	ST	68 865	253 850
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION / ALLOCATION CAPITAL DE L'ASSOCIATION AFFECTÉ		-510 819	-1 012 343
Allocation au capital affecté		-1 857 871	135 774
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-2 368 690	-876 569

Comptes annuels 2022

Preuve du capital de l'association au 31.12.2022 CHF
Valeurs effectives selon les principes Swiss GAAP RPC

Capital de l'Association 1.1.2021 avant restatement	20089 215
Patrimoine affecté – Restatement fonds de formation au 1.1.2021	750 122
Variation du patrimoine affecté 2021	-135 774
Perte annuelle 2021	-876 569
Capital de l'Association au 31.12.2021	19826 994
Capital de l'Association au 1.1.2022	19212 646
Patrimoine affecté au 1.1.2022	614 348
Preuve du capital de l'Association au 1.1.2022	19826 994
Variation du patrimoine affecté 2022	1 857 870
Perte annuelle 2022	-2 368 690
Solde au 31.12.2022	19316 174

Restatement au 1. janvier 2021

Le fonds de formation était jusque-là présenté dans le capital des fonds. Ce fonds a été reclassé pour la première fois dans les comptes annuels 2022 et figure désormais dans la partie dédiée au capital affecté. Le reclassement a été effectué dans les présents comptes annuels 2022 au 1^{er} janvier 2021, ce qui fait que tant les comptes annuels 2022 que l'année précédente présentent correctement le fonds de formation selon le nouveau principe d'attribution dans le capital affecté.

Selon la même logique, le fonds des phases finales UEFA/FIFA, créé au cours de l'année de référence 2022, figure également dans le capital affecté.

Le tableau suivant montre l'évolution du capital affecté.

Preuve capital des fonds au 31.12.2022	Fonds de formation	Fonds des phases finales UEFA/FIFA	Total
Solde au 1.1.2021	750 122	0	750 122
Allocation clubs	966 798	0	966 798
Utilisation	-1 102 572	0	-1 102 572
Solde au 31.12.2021	614 348	0	614 348
Solde au 1.1.2022	614 348	0	614 348
Report de la contribution de couverture du décompte des phases finales	0	1 696 841	1 696 841
Allocation clubs	1 278 673	0	1 278 673
Allocation autres	0	425 000	425 000
Utilisation	-1 188 160	-354 483	-1 542 643
Solde au 31.12.2022	704 860	1 767 358	2 472 218

Fonds de formation de l'ASF

L'Association Suisse de Football perçoit une contribution de formation sur tous les transferts définitifs et les prêts de joueurs âgés de 19 à 32 ans à un club de l'Association Suisse de Football en supplément des cotisations des membres. Cette contribution est versée dans le fonds lié à la promotion de la relève. Les fonds sont principalement et spécifiquement versés aux clubs actifs dans le domaine du football d'élite junior et qui appliquent le règlement du label de l'ASF, ainsi qu'aux associations régionales pour contribuer à couvrir les charges de personnel des directeurs techniques.

Fonds des phases finales UEFA/FIFA

L'Association Suisse de Football crédite les contributions de couverture de la participation aux phases finales de l'UEFA et de la FIFA de l'équipe nationale masculine A à partir de 2022 au fonds nouvellement créé dans le capital affecté. Le fonds doit être utilisé pour financer des projets stratégiques importants et limités dans le temps. Le Comité central décide quels sont les projets sélectionnés et financés.

Comptes annuels 2022

Preuve capital des fonds au 31.12.2022	Centre de formation de Bienne	Centres de performance	Minipitches	Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	Total
Solde au 1.1.2021	0	326219	164044	256576	746839
Allocation UEFA	436 858	791 805	0	102 750	1331413
Allocation FIFA	0	0	0	0	0
Allocation clubs	0	0	0	0	0
Allocation autres	76 559	0	0	54 500	131 059
Utilisation	-529 946	-936 956	0	-201 654	-1668556
Prise en charge du déficit de l'ASF	16 528	0	0	0	16 528
Solde au 31.12.2021	0	181068	164044	212173	557 285
Solde au 1.1.2022	0	181 068	164 044	212 173	557 285
Allocation UEFA	393 140	712 567	0	95 000	1 200 707
Allocation UEFA pour l'année suivante	0	0	0	0	0
Allocation FIFA	0	0	0	0	0
Report de la contribution de couverture du décompte	0	0	0	0	0
Allocation clubs	0	0	0	0	0
Allocation autres	78 862	0	0	51 000	129 862
Utilisation	-552 987	-876 098	0	-35 383	-1 464 468
Prise en charge du déficit de l'ASF	80 985	0	0	0	80 985
Solde au 31.12.2022	0	17 537	164 044	322 790	504 370

Centre de formation des filles à Bienne

L'Association Suisse de Football disposait initialement de quatre centres de formation: à Payerne, Emmen, Tenero et Huttwil/Bienne (filles), les jeunes athlètes avaient la possibilité de recevoir une formation sportive à un niveau très élevé. Pour les talents du football, le rêve de devenir un joueur professionnel doit pouvoir devenir réalité. Les offres des centres de formation ont de plus permis aux jeunes talents de combiner formation professionnelle et carrière sportive. L'Association Suisse de Football encourage les talents sportifs et garantit en même temps la formation professionnelle. Les centres de formation sont cofinancés par l'UEFA et la FIFA. Ces dernières années, les clubs de la SFL ont progressivement adopté le concept de formation de l'ASF. Afin d'éviter une concurrence inutile entre les clubs de la SFL et de l'ASF, les centres d'entraînement des garçons d'Emmen (au 31 juillet 2015), de Payerne (au 31 juillet 2016) et de Tenero (au 31 juillet 2017) ont été fermés. Dans le cadre d'un projet de suivi, plusieurs centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse au cours de la saison 2017/2018. En revanche, le centre de formation pour filles de Bienne continuera d'exister en tant que pilier extrêmement important du football féminin.

Centres de performance

Dans le cadre d'un projet de suivi pour les centres de formation, différents centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse sous la houlette de partenariats et de clubs dans le football d'élite junior. L'idée est de donner aux clubs la possibilité de recevoir des subventions pour la direction des centres de performance, à condition de respecter certaines conditions ou exigences.

Minipitches

L'Association Suisse de Football offre un soutien financier subsidiaire pour la construction de petits terrains en gazon synthétique, qui sont réalisés ou financés sur la base des programmes HatTrick de l'UEFA.

Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres

La convention de l'UEFA sur la formation et l'organisation des arbitres vise d'une part à promouvoir le rôle des arbitres et, d'autre part, à améliorer la qualité des performances des arbitres à tous les niveaux du football. L'UEFA fournit des ressources financières pour la réalisation de ces objectifs.

Comptes annuels 2022

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles au 31.12.2022	Parcelle de terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement, véhicules	Matériel TIC	Total immob. corporelles	Immob. incorporelles – logiciels TIC
Valeurs de marché au 1.1.2021	2 142 000	16 387 456	228 281	1 482 492	20 240 229	5 795 862
Entrées 2021	0	0	0	94 534	94 534	1 738 330
Sorties 2021	0	0	-109 510	-340 097	-449 607	-1 872 801
Subventions d'investissement FIFA	0	0	0	0	0	0
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.2021	2 142 000	16 387 456	118 770	1 236 929	19 885 155	5 661 391
Amortissements cumulés au 1.1.2021	0	-8 964 048	-79 281	-852 492	-9 895 821	-2 887 862
Entrées 2021	0	-276 897	-21 583	-271 534	-570 014	-1 909 330
Sorties 2021	0	0	67 093	340 097	407 190	1 872 801
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2021	0	-9 240 945	-33 771	-783 929	-10 058 645	-2 924 391
Dépréciations cumulées au 1.1.2021	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2021	0	0	0	0	0	0
Sorties 2021	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2021	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2021	1 836 000	3 322 762	85 000	453 000	5 696 761	2 737 000
Valeurs de marché au 1.1.2022	2 142 000	16 387 456	118 770	1 236 929	19 885 155	5 661 391
Entrées 2022	0	0	27 880	111 474	139 354	1 706 845
Sorties 2022	0	0	0	-306 832	-306 832	-2 018 576
Subventions d'investissement FIFA	0	0	0	0	0	0
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.2022	2 142 000	16 387 456	146 650	1 041 572	19 717 678	5 349 660
Amortissements cumulés au 1.1.2022	0	-9 240 945	-33 771	-783 929	-10 058 645	-2 924 391
Entrées 2022	0	-276 897	-12 880	-228 474	-518 251	-1 834 845
Sorties 2022	0	0	0	306 832	306 832	2 018 576
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2022	0	-9 517 842	-46 651	-705 572	-10 270 065	-2 740 660
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2022	0	0	0	0	0	0
Sorties 2022	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Amortissements cumulés au 31.12.2022	1 836 000	3 045 865	100 000	336 000	5 317 864	2 609 000

La valeur d'assurance incendie des bureaux et des locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football, situé Worbstrasse 48 à 3074 Muri b. Bern s'élève à CHF 9 650 000 au 31 décembre 2022 et reste inchangée par rapport à l'année précédente.

Comptes annuels 2022

Valeurs d'assurance des biens mobiliers en CHF:	2022	2021
Biens et équipements	4 418 000	4 362 775
Matériel informatique	770 000	770 000
Installations techniques diverses	283 700	283 700
Total	5 471 700	5 416 475

Les dépréciations cumulées sur la parcelle de terrain ainsi que sur l'immeuble abritant les bureaux et l'administration, pour un montant total de CHF 4 129 750, ont dû être effectuées en 2003, car il existait des indications selon lesquelles la valeur comptable nette ne se basait ni sur la valeur d'usage, ni sur la valeur de marché. Par conséquent, une dépréciation a été établie et la valeur comptable nette a été ajustée sur la base d'une estimation de la valeur de marché effectuée par un expert en évaluation externe.

Tableau des flux de trésorerie 2022 en CHF
Valeurs effectives selon Swiss GAAP RPC

	2022	2021
Flux de trésorerie des opérations courantes:	891 742	1 962 562
Résultat de l'exercice	-2 368 690	-876 569
Amortissements immobilisations corporelles	518 251	570 014
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 834 845	1 909 330
Perte comptable sur la vente d'immobilisations corporelles	0	3 230
Bénéfices (-) et pertes (+) non réalisés sur immobilisations financières	1 792 068	198 241
Augmentation (-) / baisse (+) créances	-1 597 242	525 489
Augmentation (-) / baisse (+) comptes de régularisation actifs	-11 449 985	2 699 107
Augmentation (+) / baisse (-) dettes à court terme	1 196 738	333 378
Augmentation (+) / baisse (-) comptes de régularisation passifs	9 255 807	-2 854 332
Baisse provisions	-95 000	-220 000
Augmentation (-) / baisse (+) du capital des fonds	-52 914	-189 554
Augmentation (+) / baisse (-) du capital affecté	1 857 870	-135 774
Flux de trésorerie des activités d'investissement:	-1 847 690	-2 253 422
Investissements immobilisations	-139 354	-94 534
Cessions immobilisations	0	39 183
Investissements immobilisations financières	-2 017 549	-5 128 497
Cessions immobilisations financières	2 016 058	4 668 757
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-1 706 845	-1 738 330
Flux de trésorerie des activités de financement:	0	0
Variation des dettes financières à court terme avec intérêt	0	0
Variation nette des liquidités	-955 948	-290 859
Liquidités en début de période	4 463 950	4 754 808
Variation nette des liquidités	-955 948	-290 859
Solde liquidités en fin de période	3 508 002	4 463 950

Comptes annuels 2022

Explications relatives aux comptes annuels 2022

AC-1 Liquidités

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Solde de trésorerie	28 243	21 579
Soldes des comptes bancaires et des comptes de chèques postaux (en CHF)	3 167 461	3 396 427
Soldes des comptes bancaires en devises étrangères (EUR/USD)	312 298	1 045 944
Total	3 508 002	4 463 950

Les avoirs en devises étrangères sont évalués au cours de change du jour à la date de clôture du bilan.

AC-2 Créances résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances vis-à-vis de clubs de l'ASF	657 114	683 291
Créances vis-à-vis de l'UEFA/FIFA	853 025	292 494
Créances vis-à-vis d'ass. régionales ou de sous-associations	206 163	258 687
Créances vis-à-vis de sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	61 780	2 109 804
Total	1 778 082	3 344 276

AC-3 Autres créances à court terme

Les autres créances à la date de la clôture du bilan se composent comme suit:

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Impôt anticipé	77 164	73 413
Créances vis-à-vis de la Conf., des cantons et des communes	173 133	255 539
Total	250 296	328 951

AC-4 Ducroire

Le ducroire a été évalué selon des critères économiques et se base sur des valeurs empiriques des années précédentes.

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Ducroire	-653 595	-587 556
Total	-653 595	-587 556

AC-5 Stocks

Les stocks disponibles sont composés essentiellement de survêtements, de maillots, de ballons et de matériel médical. Les achats apparaissent au poste «Dépenses fournitures et prestations de service» dans le compte de résultat. Pour les raisons suivantes, ce poste est considéré comme bien de consommation et n'est pas indiqué comme poste de stock au bilan:

- Le matériel est presque exclusivement mis à disposition gratuitement par des partenaires et des sponsors.
- Le matériel est utilisé et consommé au fur et à mesure lors des rassemblements des différentes équipes nationales.
- Le matériel n'a qu'une valeur d'usage interne pour l'Association Suisse de Football. Une vente ne serait pas possible en raison d'accords de sponsoring qui sont en partie spécifiques.
- Les survêtements, les maillots, les ballons, etc. sont lavés et réutilisés. Par conséquent, la valeur du produit usagé pourrait se révéler très basse.

Comptes annuels 2022

AC-6 Actifs transitoires

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Avances pour les périodes suivantes	153 975	246 988
Créances régularisées vis-à-vis de tiers	353 902	137 864
Primes de qualification déjà versées pour la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2023™	44 000	0
Primes de qualification déjà versées pour la Coupe du Monde de la FIFA 2022™	0	582 400
Primes de qualification déjà versées pour l'EURO féminin 2022™	0	282 339
Total	551 877	1 249 591

L'organisation de l'UEFA EURO 2020™ a été reportée à l'année 2021 en raison de la pandémie de Covid-19.

AC-7 Actifs transitoires vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Swiss Olympic – Participation aux frais de la journée de présence de la gestion de club	13 500	0
FIFA – Versement des primes de la Coupe du Monde de la FIFA 2022™	12 134 200	0
Total	12 147 700	0

Le versement de la prime de la FIFA pour la participation à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ n'a eu lieu qu'en 2023.

I-1 Immobilisations financières

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Obligations en CHF ainsi que dépôts à terme en CHF avec une durée plus de 12 mois	22 837 794	24 628 371
Actions non cotées p.m.	1	1
Titres de participation p.m.	1	1
Total	22 837 796	24 628 373

Les immobilisations financières sont exclusivement des obligations en CHF avec une durée résiduelle à moyen terme. En raison de la hausse des taux d'intérêt, d'importantes pertes comptables non réalisées ont dû être prises en compte sur les différents postes au cours de l'année sous revue. L'intention est de conserver les différentes obligations jusqu'à échéance afin de pouvoir compenser partiellement les pertes comptables non réalisées à l'avenir.

I-2 Immobilisations financières vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Hypothèque caisse de prévoyance	400 000	400 000
Réserves de cotisations de l'employeur pour les fondations de prévoyance de l'ASF (sans renonciation à l'utilisation)	2 495 000	2 495 000
Total	2 895 000	2 895 000

CC-1 Dettes résultant des livraisons et des prestations

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Cautions reçues pour entraîneurs non qualifiés	295 000	272 000
Factures de fournisseurs	2 206 426	1 714 405
Paiements reçus de l'OFSPPO pour transmission aux clubs (J+S)	662 742	662 742
Total	3 164 168	2 649 147

Les factures des fournisseurs sont des obligations de paiement non honorées résultant de l'utilisation de crédits fournisseurs pour l'achat de marchandises, de consommables, d'immobilisations, ainsi que de prestations reçues, de conseils, etc. avec une échéance de moins de 12 mois.

Les escomptes sont considérés comme des réductions du prix d'achat.

Comptes annuels 2022

CC-2 Dettes résultant des livraisons et des prestations vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Fondation LPP de l'ASF (caisse de pension)	320 266	368 208
Dettes vis-à-vis de services de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	175 297	101 245
Dettes vis-à-vis d'associations régionales et de sous-associations	307 040	77 555
Cautions d'entrée versées par des clubs de l'ASF	615 763	616 063
Autres dettes vis-à-vis de clubs de l'ASF	874 082	218 092
Total	2 292 448	1 381 164

CC-3 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Décompte trimestriel de TVA – T4	412 947	32 042
Dettes envers l'AVS, l'AC, la caisse d'allocations familiales	376 443	711 725
Impôts à la source décomptés mais non encore payés	558 861	103 277
Dettes envers la Conf., les cantons, les communes et les adm. fiscales cantonales	77 714	204 481
Compte de passage paquet de stabilisation coronavirus de la Conf.	12 158	616 165
Total	1 438 123	1 667 690

CC-4 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Produits facturés pour les périodes à venir	3 081 988	721 126
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour l'EURO 2022™ féminin	0	91 250
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour la Coupe du Monde de la FIFA 2022™	0	725 000
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2023™	381 250	0
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour la phase finale de l'Euro M21 2023	91 250	0
Primes et indemnités impayées pour les joueurs et le staff – Coupe du Monde de la FIFA 2022™	3 723 151	0
Paiements impayés aux joueurs de l'équipe nationale A pour des parts de recettes de merchandising et de spon- soring	0	156 062
Frais de signature Ticketmasters (en fonction des recettes de billetterie pendant la durée du contrat)	1 650 000	500 000
Provision solde de vacances des colla- borateurs	531 000	490 000
Provision pour cadeaux d'ancienneté du personnel de l'ASF	515 000	515 000
Factures en suspens	753 053	802 196
Provision pour les contrats de leasing de km supplémentaires	61 000	61 000
Passifs envers les parten. pour les droits Covid-19 non fournis en 2020	2 101 314	2 619 808
Autres régularisations diverses	360 294	243 900
part à court terme provisions pour impôts différés	208 000	185 000
Total	13 457 300	7 110 341

Comptes annuels 2022

CC-5 Passifs transitions vis-à-vis de proches

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Swiss Olympic – divers versements anticipés	139 500	133 500
Paiements reçus de l'UEFA pour les périodes suivantes	8 293 826	4 740 344
Paiements reçus de la FIFA pour les périodes suivantes	887 021	0
Régularisation des factures à recevoir de la FIFA	251 583	0
Régularisation des notes de crédit à payer aux associations régionales et aux sections	2 177 799	4 028 828
Régularisation des factures impayées des clubs de l'ASF	124 597	62 805
Total	11 874 326	8 965 477

CL-1 Provisions

	31.12.2022	31.12.2021
Provision Parc Saint-Jacques		
Valeur comptable au 1.1	1 500 000	1 500 000
Formation	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	0	0
Valeur comptable au 31.12	1 500 000	1 500 000

L'ASF a participé aux frais d'agrandissement du stade Parc Saint-Jacques à Bâle pour un montant total de CHF 5 250 000. Si, à la fin de la saison 2018/2019, les recettes supplémentaires générées par les matchs internationaux disputés à Bâle dépassent le montant de l'investissement de CHF 5,25 millions, l'ASF doit contribuer au maximum à hauteur de CHF 1,5 million au manque de financement du stade de Bâle, pour autant que celui-ci ne soit pas couvert par le canton. Le décompte définitif n'est pas encore disponible.

Provision part à long terme des impôts différés	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable au 1.1	1 655 000	1 875 000
Formation	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	-95 000	-220 000
Valeur comptable au 31.12	1 560 000	1 655 000

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante.

Total	3 060 000	3 155 000
--------------	------------------	------------------

PN-1 Vente de droits TV équipes nationales

en CHF	2022	2021
Droits TV équipes nationales / SSR / UEFA	10 298 066	10 383 697
Prestations en nature contrats TV équipes nationales	860 000	880 000
Total	11 158 066	11 263 697

Comptes annuels 2022

PN-2 Cession de droits commerciaux

en CHF	2022	2021
Contributions des sponsors et partenaires des équipes nationales masculines / espèces	10 616 948	9 490 636
Contributions des sponsors et partenaires des équipes nationales masculines / nature	3 551 168	3 313 676
Revenus du merch. et des licences équipes nationales masculines	567 568	442 797
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football des enfants le football des juniors et d'autres produits	1 407 965	599 900
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football féminin	1 572 665	894 573
Swiss Football Awards	100 000	0
Total	17 816 315	14 741 582

En raison de la crise du Covid-19, les droits vendus aux sponsors et partenaires au cours des années précédentes n'ont pu être que partiellement fournis par l'Association Suisse de Football. Par conséquent, les revenus des droits commerciaux étaient en nette baisse l'année précédente.

PN-3 Recettes Coupe Suisse

en CHF	2022	2021
Cession de droits commerciaux	150 000	0
Cession de droits TV	1 950 000	1 750 500
Recettes billetterie pour la finale	2 165 908	18 000
Total	4 265 908	1 768 500

Après l'organisation à huis clos des finales de la Coupe Suisse 2020 et 2021, la finale de la Coupe Suisse en 2022 a eu lieu avec 28 500 spectateurs en 2022 (saison 2021/22).

PN-4 Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021 et à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ au Qatar

en CHF	2022	2021
Indemnisations UEFA	14 867 191	16 207 108
Primes partenaires des équipes nationales	1 750 761	2 489 882
Part des recettes de la vente de billets	349 925	114 480
Total	16 967 878	18 811 469

PN-5 Recettes matchs internationaux équipes nationales A et M21

en CHF	2022	2021
Recettes matchs internationaux éq. nat. A, y compris vente de billets VIP	3 881 717	2 353 940
Recettes de la phase finale de l'EURO UEFA M21	0	661 852
Recettes matchs internationaux éq. nat. M21	10 083	14 340
Total	3 891 801	3 030 132

Au printemps de l'année précédente, deux matchs internationaux avaient dû être organisés à huis clos en raison de la pandémie de Covid-19. Il n'y avait plus de restrictions au cours de l'exercice sous revue.

Comptes annuels 2022

PN-6 Cotisations de membre des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs

en CHF	2022	2021
Cotisations des clubs et joueurs	2 991 783	1 747 447
Taxes pour les transferts, les inscriptions et les regroupements	4 669 558	3 598 546
Cotisations des membres extraordinaires	251 117	156 900
Autres cotisations diverses	575 643	557 769
Taxes sur les contrats de prêt	452 505	39 690
Amendes issues de l'organisation des matchs	48 560	244 995
Recettes diverses issues de l'organisation des matchs	72 545	35 810
Total	9 061 711	6 381 157

Au cours de l'exercice précédent, l'Association suisse de football avait accordé aux clubs un rabais de 50% sur les frais de licence des actifs, car la plupart des championnats de la saison 2020/21 n'ont pu se dérouler qu'à moitié.

PN-7 Autres subventions et contributions

en CHF	2022	2021
Subventions Swiss Olympic et Confédération	1 895 898	1 528 424
Prime au succès de Swiss Olympic – Contrat de performance 2017– 2020	15 697	0
Diverses subventions de l'OFSP	243 163	118 573
Remboursements J+S pour la formation des entraîneurs	51 235	41 675
Contributions UEFA	4 557 278	3 811 968
Contributions FIFA	1 775 107	944 969
Contribution FIFA aide coronavirus	0	447 260
Total	8 538 377	6 892 869

Soutien financier FIFA / UEFA:

Les fonds du projet FIFA Forward 2.0 (2019–2022) sont utilisés comme contributions pour financer les coûts opérationnels et pour les matchs internationaux des équipes nationales juniors et de l'équipe nationale féminine A.

Les fonds du projet de l'UEFA HatTrick V (2020–2024) sont utilisés comme auparavant pour le centre de formation des filles à Bienne ainsi que pour les centres de performance dans la promotion de la relève.

PN-8 Autres recettes

en CHF	2022	2021
Vente matériel de bureau et prestations IT	168 774	176 337
Vente de billets/rencontres à l'étranger	58 952	11 740
Recettes arbitres	2 864 786	2 860 460
Refacturation des taxes SUISA aux clubs	66 374	40 150
Recettes diverses, dont UEFA Study Group	142 232	160 135
Dissolution Fonds des centres de performance	163 531	145 151
Dissolution Fonds Referee Convention	0	44 403
Total	3 464 650	3 438 376

Dép. fournitures Dépenses fournitures et prestations de service

en CHF	2022	2021
Achat de matériel Puma (prest. en nature) et frais de stockage ext.	-1 695 333	-1 281 061
Dépenses fournitures – Prestations en nature de divers partenaires et sponsors	-1 285 938	-1 390 000
Achat de cadeaux	-9 828	-5 931
Total	-2 991 098	-2 676 992

Comptes annuels 2022

C. personnel Charges de personnel

en CHF	2022	2021
Frais de pers. secrétariat général, y compris charges sociales	-10 533 414	-10 047 930
Frais de pers. coaches équipe nationale A, y compris charges sociales	-1 953 194	-1 973 033
Frais de pers. coaches équipes nat. juniors, y compris charges sociales	-1 802 412	-1 962 797
Quote-part joueurs équipe nationale A aux recettes de merch, et de sponsoring, y compris charges sociales	-756 255	-750 000
Primes de points et de match équipe nationale A, y compris charges sociales	-636 739	-238 595
Primes de points et de match équipe nationale M21, y compris charges sociales	-258 942	0
Total	-15 940 956	-14 972 356

L'Association Suisse de Football a eu partiellement recours au chômage partiel pour les mois de janvier à avril 2021 selon les fonctions des collaborateurs, a reçu une contribution totale de CHF 567 532.50 et l'a comptabilisée comme réduction de dépenses dans les charges de personne. En 2022, aucune demande de chômage partiel n'a été faite, car il n'y avait pratiquement plus de restrictions dues à la pandémie de Covid-19.

ACE-1 Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits

en CHF	2022	2021
Dépenses pour les équipes nationales masculines	-2 091 036	-2 385 998
Dépenses pour les équipes et produits restants	-248 073	-115 143
Prestations en nature contrat TV	-860 000	-880 000
Frais Swiss Football Awards	-56 621	-1 500
Total	-3 255 730	-3 382 641

Les Swiss Football Awards n'ont eu lieu que sous format en ligne durant l'exercice sous revue. L'événement avait dû annulé lors de l'exercice précédent.

ACE-2 Charges Coupe Suisse

en CHF	2022	2021
Paiements aux clubs de l'ASF participants (frais TV, primes de marketing, billetterie)	-1 565 500	-1 847 908
Frais opérationnels (frais d'impression, inspections de sécurité, etc.)	-25 163	-30 542
Frais de marketing et de réalisation	-237 247	-219 714
Frais de l'événement Finale de la Coupe, y c. taxe aux finalistes pour participation aux recettes de billets	-1 752 079	-132 063
Total	-3 579 989	-2 230 227

ACE-3 Participation de l'équipe nationale masculine A à l'UEFA EURO 2020™ en 2021 et à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ au Qatar

en CHF	2022	2021
Frais opérationnels (hôtel, transport, repas)	-3 415 620	-2 789 669
Indemnités journalières et primes versées aux joueurs, au staff et au personnel (y compris primes de qualification)	-9 985 952	-8 800 939
Parts de gains versées aux sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	-1 869 466	-3 728 828
Total	-15 271 037	-15 319 436

Comptes annuels 2022

ACE-4 Charges Direction Équipes nationales

en CHF	2022	2021
Dépenses matchs internationaux équipe nationale A	-3 880 309	-4 178 825
Dépenses matchs int. équipe nationale M21 – UEFA EURO 2021	0	-580 239
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M21	-743 734	-1 037 077
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M20	-154 143	0
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M19	-505 958	-297 136
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M18	-206 686	-278 979
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M17	-390 495	-373 445
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M16	-272 118	-121 241
Dépenses matchs internationaux équipe nationale M15	-165 344	-75 786
Frais de gestion équipes nationales	-576 547	-332 851
Total	-6 958 233	-7 275 580

ACE-5 Charges Direction développement du football

en CHF	2022	2021
Frais de réunion, séminaires, ateliers, dont UEFA Study Group	-23 999	-18 544
Projets Direction développement du football (Life Conflicts, Power to win, philosophie du jeu et de la formation)	-69 106	-105 142
Charges analyse des matchs et des joueurs	-87 127	-77 613
Ressort promotion de la relève	-2 843 661	-2 713 047
Ressort football de base	-2 693 704	-1 893 408
Ressort formation des entraîneurs	-471 405	-398 730
Département arbitres	-4 701 754	-4 740 576
Ressort développement des clubs	-411 590	-83 813
Ressort gestion des talents	-135 006	-146 741
Développement des gardiennes de but à la base	-30 898	-18 618
Total	-11 468 250	-10 196 233

ACE-6 Charges Direction football féminin

en CHF	2022	2021
Frais de gestion / divers projets de promotion du football d'élite et base	-1 800 883	-1 426 945
Équipe nationale féminine A	-1 491 848	-1 960 998
Équipe nationale féminine A - participation à l'UEFA EURO 2022™, préparation comprise	-1 393 600	0
Équipe nationale féminine M19	-463 536	-429 923
Équipe nationale féminine M17	-391 799	-353 404
Équipe nationale féminine M16	-247 423	-251 917
Structures Femmes M15 et M14	-40 567	-24 054
Dépenses Centre de formation des filles à Bienne	-552 987	-529 946
Total	-6 382 643	-4 977 188

Comptes annuels 2022

ACE-7 Contributions aux sections, associations régionales et clubs

en CHF	2022	2021
Contributions à la SFL	-2 055 000	-1 805 000
Contributions à la Première Ligue	-568 000	-342 586
Contributions à la Ligue Amateur	-392 500	-342 500
Contributions fixes aux associations régionales	-1 193 451	-1 169 427
Dons et soutiens aux associations et associations régionales pour les demandes de projets individuels	-36 000	-5 000
Total	-4 244 951	-3 664 513

ACE-8 Organes, comités et commissions

en CHF	2022	2021
Assemblée des délégués (tous les 2 ans)	0	-35 156
Comité central	-530 697	-450 234
Tribunal de recours, commission de contrôle et de discipline	-13 210	-5 172
Commission des finances, commission des terrains de jeu, commission médicale et commissions spéciales	-53 889	-29 879
Total	-597 796	-520 440

ACE-9 Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, IT, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction des prépaiements de TVA et autres charges d'exploitation

en CHF	2022	2021
Médias / communication	-200 623	-186 649
Frais de billetterie pour les matchs à l'étranger	-50 163	-19 360
Sécurité	-156 717	-200 659
Frais de bureau et de gestion	-374 509	-267 535
Clubservices IT	-1 090 248	-999 810
Clubservices SPIKO	-12 275	0
Frais de véhicules	-873 139	-850 617
Frais immobiliers	-319 752	-348 941
TVA (réduction des paiements de TVA usage mixte)	-287 835	-221 213
Diverses autres dépenses	-268 651	-231 776
Total	-3 633 912	-3 326 559

CF Charges financières

en CHF	2022	2021
Perte non réalisée sur immobilisations financières	-1 792 068	-198 241
Perte réalisée sur immobilisations financières	-7 626	-13 065
Charges d'intérêts diverses	-32 623	-29 001
Total	-1 832 317	-240 307

Comptes annuels 2022

PR Produits financiers

en CHF	2022	2021
Produits des immobilisations financières (coupons CHF Bonds)	239 698	229 750
Intérêts des liquidités, y c. gains sur la valorisation de comptes bancaires en ME et du compte courant en ME avec l'UEFA/la FIFA	67 712	99 631
Autres produits d'intérêts	9 246	9 000
Total	316 656	338 381

RRT Recettes résultant de tiers

en CHF	2022	2021
Contribution du paquet de stabilisation de la Confédération	0	1 158 531
Recettes locatives Maison du football suisse	15 363	15 363
Total	15 363	1 173 894

ST Impôts directs (+ = produits / - = charges)

en CHF	2022	2021
Impôts cantonaux, municipaux et ecclésiastiques (capital et bénéfice)	-3 135	13 850
Variation de la charge fiscale latente	72 000	240 000
Total	68 865	253 850

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante. La variation de la provision pour impôts sur le revenu latents par rapport à l'année précédente figure au poste Impôts directs.

Principes essentiels de présentation des comptes annuels 2022

Les comptes sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. De manière générale, elles se basent sur les dispositions légales du droit des sociétés anonymes. En dérogation à la législation en vigueur sur les réserves latentes, les postes du bilan ont été utilisés pour l'établissement des comptes annuels en fonction des valeurs maximales prévues par le droit des sociétés anonymes. Les comptes annuels ont été préparés de manière que la situation financière et les recettes de l'Association puissent être évaluées de manière aussi fiable que possible.

Approbation

Le Comité central a analysé et pris connaissance des comptes annuels lors de sa séance du 24 mars 2023. Il a recommandé à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Modification des principes comptables au cours de l'exercice sous revue

Aucune modification des principes comptables par rapport à l'année précédente.

Périmètre de consolidation

L'Association Suisse de Football ASF n'a pas de filiales ou d'institutions partenaires qu'elle réunit à la majorité des voix ou d'une autre manière sous une direction uniforme.

Principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés de l'Association Suisse de Football comprennent toutes les filiales qu'elle détient directement ou indirectement, par la majorité des voix ou par l'exercice d'autres formes de gestion et de contrôle direct.

Les participations minoritaires sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés dans lesquelles l'Association détient une participation inférieure à 20% sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduisant les amortissements et les correctifs de valeur.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à partir de la date d'acquisition et sont exclues des comptes annuels consolidés à partir de la date de vente.

Comptes annuels 2022

Principes de valorisation

Devises

Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). À la date de clôture du bilan, les positions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour. Les transactions en monnaies étrangères sont valorisées sur la base du cours de change du jour de la transaction.

Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les montants créditeurs sur les comptes postaux et bancaires, y compris les placements au jour le jour, ainsi que les dépôts à terme d'une durée résiduelle maximale de trois mois.

Titres

Les titres disponibles à la vente ou détenus en tant que réserve de liquidité sont évalués à la valeur du marché et comprennent des actions cotées, des obligations et des placements sur le marché monétaire, y compris des opérations de change à terme à des fins de couverture avec une durée résiduelle de 12 mois maximum.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiés sur les différentes créances donnent lieu à des correctifs de valeur opérés pour chaque créance (ducroire) sur la base des valeurs historiques.

Stocks

L'Association Suisse de Football n'a constitué de stocks ni pendant la période sous revue ni pendant l'exercice précédent. Tout le matériel des équipes nationales est traité comme des biens de consommation et est directement passé en charges dans le compte de résultat dès son acquisition.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations cumulés.

Les investissements destinés à créer de la valeur sont inscrits à l'actif.

Les charges d'entretien et de réparation sont directement passées en charges dans le compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne ne sont pas inscrites à l'actif.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire en fonction des estimations de durées d'utilisation suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée de placement
Bâtiment	40 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Logiciels	3 ans

La valeur des immobilisations est vérifiée chaque année à la date de clôture du bilan. Une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle indique une dépréciation qui donne lieu à un amortissement spécial correspondant.

Actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier sont capitalisés à leur coût d'achat ou à leur valeur de marché. Par conséquent, les paiements de leasing sont présentés comme dette de contrats de leasing. Les actifs faisant l'objet de contrats de leasing financier sont amortis sur la base d'une estimation de leur durée d'utilisation, généralement la durée du contrat de leasing.

Les paiements effectués au titre des contrats de leasing simple sont directement passés en charge dans le compte de résultat.

Immobilisations financières

Les titres qui sont détenus à des fins d'investissement à long terme sont inscrits dans les immobilisations au bilan et évalués à leur valeur de marché.

Les immobilisations financières non négociables ou les immobilisations financières sans valeur de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition moins les correctifs de valeur nécessaires.

Comptes annuels 2022

Dettes

Des dettes résultent de transactions ou d'événements passés qui donneront vraisemblablement lieu à une sortie de liquidités à l'avenir (par ex. l'acquisition de biens et de services, des engagements de garantie ou des créances en responsabilité sur prestations fournies). Les dettes sont comptabilisées à la valeur de la contrepartie qui a été établie en échange de l'acceptation de la dette. Cette valeur reste en général inchangée jusqu'au remboursement de la dette (valeur nominale).

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'une obligation résulte d'un événement passé et que le montant de l'obligation est incertain mais peut être estimé. De plus, une sortie de liquidités future liée à cette obligation doit être qualifiée de vraisemblable.

Capital des fonds affectés

Le capital des fonds affectés comprend des dotations effectuées par des tiers à des fins très précises qui en restreignent l'utilisation. En règle générale, il s'agit de projets sur plusieurs années.

Nom, forme juridique, siège

Association Suisse de Football

L'Association Suisse de Football est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de l'Association Suisse de Football est situé à Muri bei Bern.

Cautions

L'Association Suisse de Football n'a accordé aucune caution, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

Obligations de garantie

L'Association Suisse de Football n'a pris aucune obligation de garantie, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

Droits de gage vis-à-vis de tiers

L'Association Suisse de Football n'a pris aucun droit de gage vis-à-vis de tiers ni durant l'exercice sous revue, ni pendant l'exercice précédent.

Limitation de la propriété pour la garantie des engagements de l'Association

Il n'existe pas d'hypothèque sur les bureaux et les locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football. Il reste un contrat-cadre de prêt, sécurisé par un gage immobilier, de CHF 5 millions, auprès de Credit Suisse, pouvant être utilisé comme un crédit en compte courant ou sous forme d'avances fixes. Pour la sécurisation, les garanties suivantes ont été déposées:

Cédules hypothécaires en 1^{er} rang pour plus de CHF 3 millions, en parité de rang avec CHF 11,5 millions de francs, grevant le bien foncier sis Worbstrasse 48, 3074 Muri bei Bern, feuillet du registre foncier n°3205 avec copropriété 48/172 sur feuillet du registre foncier n°3206 de Muri bei Bern.

La valeur comptable des actifs mis en gage s'élève à CHF 4 881 865 au 31 décembre 2022 (année précédente CHF 5 158 762).

Il existe également un contrat-cadre de crédit pour l'utilisation de prêts lombards sous forme d'avances fixes. Les immobilisations financières ont été mises en gage en guise de garantie. La valeur comptable des immobilisations financières mises en gage s'élève à CHF 22 837 796 au 31 décembre 2022 contre CHF 24 628 373 l'année précédente.

Engagements de leasing

Il n'existe aucun engagement issu de contrats de leasing financier. Les véhicules de service de l'Association Suisse de Football sont généralement loués pour une durée de leasing de 1–2 ans ou sont gracieusement mis à disposition par un partenaire/sponsor.

Engagements vis-à-vis d'institutions de prévoyance

Le compte courant fait apparaître une dette de CHF 320 266 (exercice précédent CHF 368 208) vis-à-vis de la Fondation LPP de l'Association Suisse de Football et de ses sections (caisse de pension semi-autonome appartenant à l'entreprise).

Informations générales sur les institutions de prévoyance

Les informations suivantes et la représentation comptable de toutes les relations économiques entre l'Association Suisse de Football et ses institutions de prévoyance ont été

Comptes annuels 2022

établies conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 16, «Engagements de prévoyance», tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Association Suisse de Football sont affiliés à la Fondation LPP pour le personnel de l'Association Suisse de Football et de ses sections et sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Le plan de prévoyance correspond au régime de la primauté des cotisations conformément à la LPP.

En outre, il existe la caisse de prévoyance de l'Association Suisse de Football et de ses sections. Cette fondation patronale vise à soutenir les collaborateurs de l'Association Suisse de Football en leur accordant des aides et des prestations dans des situations particulières, p. ex. dans des cas de rigueur.

La date de clôture du bilan des deux fondations est le 31 décembre.

Le tableau suivant fournit des informations sur le taux de couverture des deux fondations et sur les autres liens économiques entre les fondations et l'Association Suisse de Football:

en CHF	Fondation LPP	Caisse de prévoyance
31.12.2021		
Employeur – réserve de cotisation	2470000	25 000
Taux de couverture	119 %	959 %
Excédent de couverture	6972341	12472325
31.12.2020		
Employeur – réserve de cotisation	2470000	25 000
Taux de couverture	117 %	910 %
Excédent de couverture	5656709	11940442

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 n'ont pas encore été vérifiés et ne figurent donc pas encore ici.

Il n'y a ni renonciation à l'utilisation ni nécessité de procéder à des correctifs de valeur sur les réserves de cotisations de l'employeur.

L'excédent de couverture de la caisse de prévoyance n'est pas considéré comme un avantage économique car, d'une part, l'Association Suisse de Football ne peut exercer aucune influence sur la caisse de prévoyance et, d'autre part, elle ne verse pas de cotisations financières régulières.

Les cotisations de l'employeur de l'ASF à la Fondation LPP se sont élevées à CHF 1 513 089 pour l'exercice sous revue et à CHF 1 483 699 pour l'exercice précédent. L'Association Suisse de Football ne verse pas de cotisations réglementaires régulières à la caisse de prévoyance.

Participations substantielles

Il n'existe pas de participations substantielles.

Autres dettes non inscrites au bilan

Il n'existe ni dettes irrévocables issues d'accords ne devant pas figurer au passif, ni autres obligations fermes de livraison et/ou d'achat.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

La reprise de Credit Suisse par UBS a été communiquée le 19 mars 2023. L'Association Suisse de Football entretient un long partenariat avec Credit Suisse. Elle part du principe que les contrats en cours seront repris par UBS et qu'il n'y aura pas de problème ou de perte.

Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques au cours de l'année sous revue.

Comptes annuels 2022

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se décomposent comme suit:

en CHF	2022	2021
Révision (audit des comptes annuels statutaires et des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC)	29 648	31 015

Emplois à plein temps en moyenne annuelle

	2022	2021
Nombre de collaborateurs du secrétariat général de l'ASF converti en temps plein, y compris les entraîneurs des équipes nationales et le centre de formation de l'ASF pour filles de Bienne	118	114
Nombre d'arbitres et d'arbitres assistants de la SFL qui ont effectué au moins un engagement au cours de l'année concernée et qui ont été employés et indemnisés par l'ASF conformément aux conditions d'engagement écrites.	161	158
Nombre de fonctionnaires indemnisés pour des activités pour l'ASF au cours de l'année correspondante.	822	669

En outre, l'ASF verse des primes aux joueurs des équipes nationales masculines A et M21 ainsi qu'aux joueuses de l'équipe nationale féminine A en fonction de leurs résultats sportifs et dans le cadre des règlements des primes en vigueur.

Paquet de stabilisation de la Confédération

Au cours de l'exercice sous revue, la Confédération a chargé Swiss Olympic, l'organisation faitière du sport en Suisse, de stabiliser le système sportif en Suisse en mettant en œuvre le paquet de stabilisation, de maintenir les structures de soutien pertinentes actuelles dans le sport et d'éviter ainsi des dommages durables. La Confédération a alloué des fonds d'environ CHF 100 millions en 2020 et CHF 150 millions en 2021 à cette fin.

L'Association Suisse de Football a informé les trois sections, les 13 associations régionales et ses clubs au sujet des différents paquets de stabilisation des années 2020 et 2021.

Une équipe de projet interne a vérifié la plausibilité de toutes les demandes reçues au cours des différentes phases et années de soutien via les paquets de stabilisation. Elle les a examinées et a transmis à chaque fois, après consultation de Swiss Olympic, les fonds reçus aux sections, associations régionales et clubs de l'ASF concernés.

Comptes annuels 2022

Les contributions suivantes ont été versées en 2020 et 2021:

en CHF	2020	2021
ASF	0	1 158 531
Sections (SFL, Première Ligue et Ligue Amateur):	830 739	680 697
Associations régionales	462 790	859 484
Clubs de la SFL	6 887 645	4 404 872
Clubs de football de base de Première Ligue et Ligue Amateur	3 149 451	803 822
Total	11 330 625	7 907 406

Afin de financer les coûts (en particulier les coûts salariaux) de l'équipe de projet interne, l'Association Suisse de Football a utilisé un montant de CHF 60 000 en 2021 pour les travaux de 2020 et un montant de CHF 100 000 en 2022 pour les années 2021 et 2022 selon les directives de Swiss Olympic.

La troisième phase de l'année 2021 est toujours en suspens et n'a pas encore pu être clôturée. En effet, divers examens des dossiers ont été ordonnés et les résultats de ces derniers pourraient avoir une influence sur les dossiers en suspens.

Sur mandat de la Confédération, Swiss Olympic a ficelé en 2022 un autre vaste paquet de soutien avec les projets de revitalisation. Le montant total s'élevait à CHF 50 millions. Selon les informations fournies par Swiss Olympic, il s'agit d'une part d'assurer la pratique du sport concerné sous une forme adaptée à l'avenir grâce à des projets innovants et, d'autre part, de récupérer des sportifs dans la discipline concernée ou d'attirer de nouveaux segments de sportifs actifs. L'Association Suisse de Football a soumis plusieurs projets et attend actuellement les retours de Swiss Olympic et de l'OFSPPO.

Covid-19

La propagation mondiale du Covid-19 au printemps 2020 avait entraîné des conséquences organisationnelles et économiques importantes pour l'ASF ainsi que les sections, les associations régionales et les clubs de l'ASF.

En 2020 et 2021, une baisse considérable des recettes a été enregistrée dans divers domaines. Principalement dans les recettes commerciales, car les services convenus contractuellement n'ont pu être fournis que partiellement, mais aussi dans les recettes de billetterie, car les matchs internationaux des différentes équipes nationales ont en partie dû être joués sans spectateurs. Heureusement, l'Association Suisse de Football a pu compter sur la solidarité de ses partenaires commerciaux de longue date, et non seulement des solutions créatives ont été trouvées pour compenser les droits qui n'ont pas été livrés, mais certains des partenaires ont également renoncé à des parts substantielles des avantages auxquels ils avaient droit.

Les partenaires commerciaux ont toujours versé l'intégralité des frais des partenaires durant les des années de pandémie. Des avoirs des partenaires commerciaux ont par conséquent été inscrits dans les comptes de régularisation passifs. Le solde de ces obligations de l'ASF envers les partenaires commerciaux s'élève à CHF 2 101 314 (année précédente CHF 2 619 808) au 31 décembre 2022.

Comptes annuels 2022

Rapport de performance au 31 décembre 2022

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faitière du football suisse. Créée en 1895, l'ASF faisait également partie des sept associations nationales qui ont donné naissance à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en 1904. Aujourd'hui, l'ASF est l'une des

plus importantes associations sportives du pays. L'ASF est divisée en trois sections SFL, Première Ligue et Ligue Amateur. Le siège de l'ASF est la Maison du football suisse à Muri bei Bern.

Organes directeurs (Comité central) de la direction de l'Association au 31.12.2022

Nom	Prénom	Fonction	en fonction depuis	Taux d'occupation
Blanc	Dominique	Président central	07.2019	50%
Stroppa	Sandro	Vice-président	07.2019	Bénévole
Scheidegger	Samuel	Vice-président	04.2021	Bénévole
Studhalter	Philipp	Vice-président	11.2021	Bénévole
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Bénévole
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Bénévole
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Bénévole

Responsables de la direction au 31.12.2022

Nom	Prénom	Fonction	en fonction/à l'ASF depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général	09.2018/2003	Plein temps
Blatter	Marc	Secrétaire général adjoint et Directeur des finances/RH	09.2018/2006	Plein temps
Arnold	Adrian	Directeur de la communication d'entreprise	depuis 2020	Plein temps
Bruggmann	Patrick	Directeur du développement du football	depuis 2020	Plein temps
Gelton	Peter	Directeur du marketing	depuis 2005	Plein temps
Haenni	Tatjana	Directrice du football féminin	depuis 2020	Plein temps
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	depuis 2019	Plein temps
Von Schroeder	Martin	Directeur Clubservices	depuis 2016	Plein temps

Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

Comptes annuels 2022

Les personnes/organisations suivantes sont considérées comme des proches

- Clubs de l'ASF
- Sections de l'ASF
- Associations régionales
- FIFA
- UEFA
- Swiss Olympic
- Fondation LPP de l'ASF
- Caisse de prévoyance de l'ASF

Toutes les transactions avec les proches sont effectuées aux conditions habituelles du marché.

Indemnisation brute totale à:

en CHF	2022	2021
Organes directeurs de la direction de l'Association	374 152	323 352
Responsables de la direction	1 850 695	1 830 594

Rapport de révision de la commission des finances

Dans le cadre de nos missions définies par les statuts de l'ASF et conformément au règlement administratif de la commission des finances de l'ASF, nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ainsi que l'annexe.

Pour nos contrôles, nous nous sommes principalement appuyés sur les rapports d'audit rédigés par le cabinet Ernst & Young SA, Bern, qui les a établis en sa qualité d'organe de révision mandaté. Nous avons également été épaulés par les contrôleurs de l'organe de révision et par les collaboratrices et collaborateurs responsables de l'administration de l'ASF.

En nous appuyant sur les rapports établis par Ernst & Young SA, Bern, et conformément aux statuts de l'ASF, nous confirmons que:

- les comptes annuels sont conformes à la comptabilité;
- la comptabilité est tenue correctement;
- la présentation de la situation patrimoniale et du résultat d'exploitation est conforme aux principes légaux d'évaluation et aux dispositions des statuts.

Compte tenu des contrôles supplémentaires effectués par notre commission, nous confirmons les déclarations ci-avant. Tous les écarts importants par rapport au budget ont pu être explicités et justifiés de façon satisfaisante. Nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à un examen exhaustif de la comptabilité. Concernant le compte de résultat, la démarche a été principalement analytique, avec examen des variations notables par rapport à l'exercice précédent et étude détaillée des postes-clés.

Sur la base de nos constatations, nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Muri, le 30 mars 2023

Membres de la commission des finances chargés de la révision:

Mathieu Jaus, Président
Jacques Grossen, membre
Michael Herrmann, membre
Christian Rey, membre
Adrian Steffen, membre
Andreas Wyss, membre

L'Association Suisse de Football (ASF)

Postfach › 3000 Bern 15 › Schweiz
Case postale › 3000 Berne 15 › Suisse
Casella postale › 3000 Berna 15 › Svizzera
P.O. Box › 3000 Bern 15 › Switzerland

Haus des Schweizer Fussballs
Maison du football suisse
Casa del calcio svizzero
The House of Swiss Football
Worbstrasse 48 › 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11
F +41 31 950 81 81
info@football.ch
www.football.ch

Impressum

Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2022

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2022